

Réduction de la dérive et du ruissellement lors de l'application de produits phytosanitaires en 2024

A) Exigences PER (sans sanctions en 2024)

- 1 point de réduction de la dérive lors de toute application
- 1 point de réductions du ruissellement en bordure de route drainée située en bas d'une parcelle ([pente > 2%](#); en orange sur la carte). Route drainée = l'eau n'est pas évacuée dans une parcelle voisine.

Situation 1 : Sans bande végétalisée le long d'une route drainée ou bande végétalisée de < 6 m plus basse que la culture : aucune réduction de la dérive et du ruissellement

route	0 points de dérive et 0 points de ruissellement
-------	---

Choix de mesures à mettre en œuvre 1 point dérive 1 point ruissellement	Pt dérive	Pt ruissellement	Céréales	Colza	Pdt	Sarclées
Min 3 m de culture non traitée le long de la surface non cultivée (fongicide ou insecticide)	1		x	x		x
Buse injection d'air à 3 bars (min. 3 m sur le tour de la parcelle ; 6 m en bordure de cours d'eau)	1		Toutes cultures			
Travail du sol sans labour		1	x	x	(x)	x
Enherbement des passages de traitement ou		1	x	x		
Diguettes entre les buttes ou					x	
Bande enherbée dans la zone de ruissellement inscrite dans la culture ou			Toutes cultures			
Min 3 m de bande enherbée dans les tournières inscrite dans la culture			Toutes cultures			
Traitement sur moins de 50% de la surface	1.5	1		x		x

Les prescriptions d'utilisation plus contraignantes pour certains produits (2 à 4 pts de ruissellement et ZNT 50 et 100 m le long des cours d'eau ; ZNT 6 à 50 m à proximité des biotopes) définies par l'homologation restent valables et doivent bien entendu toujours être respectées (voir partie B du document).

Types de bandes végétalisées possibles en bordure de parcelle

Une bande enherbée freine l'eau de ruissellement et permet son infiltration. Lorsqu'elle a au minimum la même hauteur que la culture, elle permet également de limiter la dérive.

Type de bande végétalisée	SPB	Contribution ¹ Fr/ha	Contribution de base Fr./ha
Prairie (bordure cours d'eau)	possible	(780) ²	(300 à) 600
Luzerne pure (plan climat)	non	600	600
Bande herbeuse	non	Variable (culture ³)	1000
Ourlet (sans surfaces utilisées pour les manœuvres ⁴)	SPB en TA	3300	-
Jachère (dans le sens de la longueur, min. 2 à 3 ans)	SPB en TA	3300 à 3800	-
Bande organismes utiles (dans le sens de la longueur)	SPB en TA	3300 ³	-

¹ sans mise en réseau ² sans niveau de qualité II ³ maximum 6 m de largeur ⁴ Les manœuvres sur l'ourlet sont interdites. Le chaintre situé dans la culture doit comporter au min 3 passages (9 m) semés dans le même sens que l'ourlet.

Afin d'assurer un effet de réduction du **ruissellement**, la bande végétalisée doit couvrir le sol lors de l'application. Ceci est essentiel pour les bandes pour organismes utiles annuelles ou l'année de semis de toutes les bandes pluriannuelles.

Concernant la **dérive**, la végétation de la bande doit être au minimum de la même hauteur que la culture.

Situation 2a : Bande végétalisée de 6 m le long d'une route drainée (hauteur culture < bande) : réduction de 75% dérive et 75% ruissellement

route	6 m	1 point de dérive et 1 point de ruissellement
-------	-----	---

Aucune mesure complémentaire nécessaire

Situation 2b : Bande végétalisée de 3 m le long d'une route drainée (hauteur culture < bande) : réduction de 75% dérive uniquement

route	3 m	1 point de dérive et 0 points de ruissellement
-------	-----	--

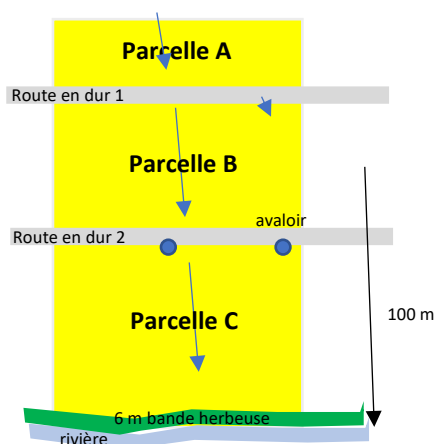
Mesure complémentaire à choix 0 point dérive 1 point ruissellement	Pt dérive	Pt ruissellement	Céréales	Colza	Pdt	Sarclées
Travail du sol sans labour		1	x	x	(x)	x
Enherbement des passages de traitement ou		1	x	x		
Diguettes entre les buttes ou					x	
Bande enherbée dans la zone de ruissellement inscrite dans la culture ou			Toutes cultures			
Min 3 m de bande herbeuse dans les tournières inscrite dans la culture			Toutes cultures			
Traitement sur moins de 50% de la surface	1.5	1		x		x

Situation 2c : Bande végétalisée de 6m le long d'une route drainée (hauteur culture > bande) : réduction de 75% ruissellement uniquement

route	6 m	0 points de dérive et 1 points de ruissellement
-------	-----	---

Mesure complémentaire à choix 1 point dérive 0 point ruissellement	Pt dérive	Pt ruissellement	Céréales	Colza	Pdt	Sarclées
Min 3 m de culture non traitée le long de la surface non cultivée (fongicide ou insecticide)	1		x	x		x
Buse injection d'air à 3 bars (min. 3 m sur le tour de la parcelle ; 6 m en bordure de cours d'eau)	1		Toutes cultures			
Traitement sur moins de 50% de la surface	1.5	1		x		x

Exemple



Parcelle A

> 2% de pente mais à plus de 100 m du cours d'eau => pas de mesure spécifique aux produits (1 à 4 points)

Route 1 en dessous mais évacuation de l'eau dans la parcelle voisine => pas de mesure PER

Parcelle B :

> 2% de pente et partiellement à moins de 100 m du cours d'eau => mesure spécifique aux produits (1 à 4 points)

Route 1 en dessus => pas de mesure PER

Route 2 avec avaloir en dessous => 1 point de mesure PER (p. ex. semis sous litière ou bande enherbée dans la zone à l'origine du ruissellement).

Le point PER et la bande enherbée le long du cours d'eau permettent l'application de produits avec max 2 points de ruissellement sans mesures supplémentaires

Parcelle C

> 2% de pente et à moins de 100 m du cours d'eau => les mesures spécifiques aux produits (1 à 4 points) s'appliquent.

Uniquement mesures supplémentaires si produit avec plus de 1 point de ruissellement car bande herbeuse de 6m

B) Exigences liées à l'homologation des produits

- **Ruissellement** 2/3/4 pts au-dessus d'une **eau de surface** (pente > 2% ; en orange sur la carte) si la parcelle est située à moins de 100 m. Selon besoin, il est possible de cumuler plusieurs mesures de réduction du ruissellement proposées. **Inclure toutes les surfaces situées entre la culture et l'eau dans la réflexion** (exemple ci-dessus parcelle B).

Mesures à choix	Pt dérive	Pt ruissellement	Céréales	Colza	Pdt	Sarclées
Travail du sol sans labour		1	x	x	(x)	x
Enherbement des passages de traitement ou		1	x	x		
Diguettes entre les buttes ou					x	
Bande enherbée dans la zone de ruissellement inscrite dans la culture ou			Toutes cultures			
Min 3 m de bande herbeuse dans les tournières inscrite dans la culture			Toutes cultures			
Bande végétalisée 6 m ou		1	Hors culture, voir tableau page 1			
Bande végétalisée 10 m ou		2				
Bande végétalisée 20 m ou		3				
Traitement sur moins de 50% de la surface	1.5	1		x		x

- **Zone non traitée** 20/50/100 m le long d'une **eau de surface** si la parcelle est située à moins de 100 m. Il est possible de cumuler plusieurs mesures de réduction de la dérive. Exemple : ZNT 100 m nécessite 3 points

Contraintes sur 50 m				
eau	6 m	min 14 m à 2 bars et injection d'air	min 30 m à 3 bars et injection d'air	Reste de la parcelle sans contraintes

Exemples

150 l/ha	buse 025 à 6.5 km/h	buse 025 à 8 km/h
200 l/ha	buse 03 à 6 km/h	buse 03 à 7 km/h
250 l/ha	buse 04 à 6 km/h	buse 04 à 7.5 km/h

1 point = bande herbeuse au minimum aussi haute que la culture

2 points = buse injection d'air à max 2 bars

- **Zone non traitée** 3/6/20/50 m à proximité d'un **biotope** si la parcelle est située à moins de 50 m. Cumuler plusieurs mesures de réduction de la dérive. Exemple : ZNT 20 m nécessite 2 points si une bande herbeuse de 3 m est aménagée. Seuls les biotopes mentionnés sur la carte sont concernés, les SPB ou autres surfaces ne nécessitent pas de mesure de dérive supplémentaire en fonction des produits.

Contraintes sur 6 m			
biotope	3 m	min 3 m à 3 bars et injection d'air	Reste de la parcelle sans contraintes

1 point = bande herbeuse de min 3 m aussi haute que la culture (3 m de culture non traitée est également possible)

1 point = buse injection d'air à max 3 bars

Quelques produits nécessitent des mesures de dérive par rapport aux zones résidentielles, les mesures de réduction de la dérive s'appliquent par analogie.

Buses avec injection d'air permettant la réduction de la zone non traitée

Firme	Type	Pression	Grosueur gouttelettes		Remarques
			3 bars	2 bars	
Agroplast	6 MS	2-6	G	TG	
	8 MS	2-6	TG	XG	longue
Agrotop	AirMix	1.5-6	TG	XG	
	TurboDrop TD	2-8	XG	UG	
ALBUZ	AVI	3-5	XG	(UG)	longue
	AVI Twin	3-5	XG	(UG)	twin, longue
	AVI-UC	3-5	UG	(UG)	longue
	CVI	1.5-5	G	TG	
	CVI TWIN	1.5-3	G	TG	twin
ASJ	AFC	1.5-8	G	TG	
	ATC	1.5-8	G	TG	twin
	ATP	1.5-8	G	TG	twin
	CFA	1.5-8	TG	XG	
	CFA-U	1.5-8	XG	UG	
	CFA-T	1.5-8	XG	UG	angle 13° vers l'avant
	TFA	1.5-8	XG	XG	twin, longue
BFS	Air bubblejet	1-4.5	TG	XG	
	ExRay XS	1-5	G	TG	
Hardi	INJET	3-8	TG	(UG)	longue
	MINIDRIFT	1.5-6	G	TG	
	MINIDRIFT DUO	1.5-6	G	TG	twin
	NanoDrift	1-6	TG	TG	
Hypro/ John Deere	Guardian Air	1-5	G	TG	
	Guardian Air Twin	2-5	G	TG	
	ULD	2-5	TG	XG	
	ULDC	2-5	TG	XG	
	ULD Max	2-5	UG	UG	
John Deere	LDA	1-8	G	TG	
Lechler	ID	2-8	XG	UG	longue
	IDK	1-6	TG	TG	
	IDKN	1-6	TG	XG	
	IDKT	1-6	TG	XG	twin
	IDTA	1-8	TG	XG	
Nozal	ADX	1.5-6	TG	XG	
	ARX	5-7	(XG)	(UG)	
	RDX	1.5-5	TG	XG	
	ATX	1.5-6	G	TG	twin
TeeJet	AI	2-8	XG	UG	
	AIC	2-8	XG	UG	longue
	AIXR	2-8	TG	XG	
	TTI	1-7	UG	UG	
	AITTJ	1-6	TG	XG	twin
Réduction de dérive			1 point	2 points	

Taille des gouttelettes : G = grosse, TG = très grosse ; EG = extrême grosse ; UG = ultra grosse

Exemple de buses, d'autres produits avec injection d'air sont également possibles.